

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 mars 2015

L'an deux mille quinze, le lundi seize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI - Nadine GALLOIS - Nadia DORE - Magali THOMASSIN - Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT - Sandra DEMOUGIN - Jacqueline GENAY - Cécile LANA - Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON.

Messieurs : Olivier MARTET - Alain COLLET - Thierry EVA - Hervé LAHEURTHE - Francis LARDIN - Paul BINDA - Paul BRANDMEYER - Michel GUTH - Abdulhak EL OMARI - Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER.

Avaient donné procuration : Mélissa COLIN à Mme Catherine MANGEOT - Bertrand DANIEL à M. Christian PILLER - Martine CLAUSSE à Mme Marie Louise HUSSON.

Etait excusée : Mme Laëtitia SCHLEGEL

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Nadia DORÉ comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu des conseils municipaux du 15 décembre 2014 et du 16 février 2015

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte rendu des séances du Conseil Municipal du 15 décembre 2014 et du 16 février 2015.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des votants (6 abstentions).

1. Débat sur le PADD modifié

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RAMOLU afin de mettre au débat les modifications intervenues sur le PADD.

S'ensuit un débat concernant le changement de zonage, notamment sur le quartier du Haut des Places et plus particulièrement « la carrière ».

Madame Anne-Marie FARRUDJA déplore ce changement de zonage. Monsieur LAHEURTE indique que l'équipe municipale actuelle a été à l'écoute des administrés à ce sujet.

2. Comptes administratifs 2014

Le Maire donne la parole à Monsieur Olivier MARTET qui rend compte des opérations budgétaires de l'année 2014.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes sont établis.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice.

Les comptes administratifs sont soumis au vote du Conseil Municipal.

Après présentation, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des votants (6 abstentions).



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 mars 2015

3. Comptes de gestion 2014

Sous la présidence de Monsieur Olivier MARTET, premier adjoint :

Le trésorier établit chaque année un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est soumis au vote du Conseil Municipal qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Monsieur le Maire se retire pour le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

4. Affectation des résultats

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Les affectations des résultats de l'exercice 2014 sont soumises au vote du Conseil Municipal. Les affectations délibérées seront ensuite intégrées au budget primitif.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2015

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, impose un débat préalable appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), précédant l'examen du budget.

Ce débat porte sur les orientations constatées et à venir du budget communal et de ses annexes.

Monsieur Olivier MARTET présente les éléments suivants :

Analyse financière de 2008 à 2014 ;

Etat de l'endettement annuel ;

Simulation taux 2015.

Monsieur le Maire précise que le projet d'aménagement urbain sur le quartier du Haut des Places est compatible avec le SCOT. Il est actuellement en cours de négociation entre l'OPH et Terre et Aménagement.

Madame Anne-Marie FARRUDJA indique que le projet d'urbanisme sur « la carrière », amorcé par la précédente équipe municipale, aurait pris moins de temps.

Monsieur Olivier MARTET précise que le projet actuel est bien moins complexe en terme de contraintes techniques et potentiellement plus rapide à mettre en oeuvre que le projet de « la carrière ».

Madame Anne-Marie FARRUDJA exprime sa satisfaction de voir l'équipe municipale actuelle renégocier les taux des emprunts communaux.

Monsieur le Maire clos le débat en indiquant que l'équipe municipale souhaite actualiser le taux des impôts locaux à l'inflation en 2015.

6. Approbation et adhésion au syndicat mixte fermé pour l'instruction des AOS

Afin de répondre aux directives de la loi ALUR et pour faire face au désengagement de l'Etat, la Communauté de Communes du Lunévillois (CCL), la Communauté de Communes des Vallées du Cristal (CCVC), la Communauté de Communes du Pays du sel et Vermois (CCSV) et la Communauté de Communes du Val de Meurthe (CCVM) proposent de créer un syndicat mixte fermé accueillant une cellule d'urbanisme ayant en charge l'instruction des autorisations d'occupation du sol (AOS) à compter du 1er juillet 2015.

La CCVM sera représentée au comité syndical par 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 mars 2015

Les modalités de partenariat entre les Communes membres de la Communauté de Communes du Val de Meurthe et le syndicat mixte fermé feront l'objet d'une convention ultérieure.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création d'un syndicat mixte fermé pour l'instruction des AOS entre la CCL, la CCVC, la CCSV et la CCVM,
- d'approuver les statuts de ce syndicat mixte fermé,
- d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes du Val de Meurthe à ce syndicat mixte fermé.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance de ce conseil.

